

Templeuve-en-Pévèle, le 13 mars 2017

A l'attention des artisans et commerçants
de la commune de PONT A MARCQ

Objet : aides directes FISAC

Madame, Monsieur,

**Vous exercez une activité commerciale, artisanale ou de service ?
Vous avez un projet de rénovation de votre local commercial ?
La Communauté de communes Pévèle Carembault peut vous accompagner !**

Dans le cadre du dispositif FISAC (Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce), la Communauté de communes Pévèle Carembault accompagne les commerçants et artisans en subventionnant leurs travaux d'investissement réalisés dans leur local commercial.

Tout artisan ou commerçant installé sur l'une des 38 communes de la Pévèle Carembault peut bénéficier d'une aide pour les travaux suivants :

- **rénovation de vitrine** : 30 % du montant des travaux pour une subvention maximale de 3 000 €
- **accessibilité aux personnes à mobilité réduite** : 40 % du montant des travaux pour une subvention maximale de 8 000 €
- **modernisation des locaux** : 30 % du montant pour une subvention maximale 3 000 €

Pour connaître les modalités du dispositif, je vous invite à vous rapprocher de Rosa LAMBIN, au Pôle Développement économique dont voici les coordonnées :

7 rue Grande Campagne à Templeuve-en-Pévèle
03 20 59 30 76 - rlambin@pevelecarembault.fr

A noter qu'il est impératif que le dossier soit déposé avant le démarrage des travaux, au risque que ceux-ci ne soient pas éligibles.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sincères salutations.

Bernard CORTEQUISSE

Vice-président en charge
du Développement économique



Daniel CAMBIER

Maire de PONT A MARCQ